

**C.L.É PUISAYE FORTERRE VALLEE DE L'YONNE ET PUISAYE NORD
LE 26 NOVEMBRE 2018**

DATE A RETENIR DÈS MAINTENANT :

16/01/2019 : Vœux du SDEY à 18h00 - Espace culturel à Appoigny

16/05/2019 : Salon de l'éclairage public – Espace animation des Joinchères à Venoy.

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six novembre à quatorze heures trente minutes, les commissions locales d'énergies PUISAYE FORTERRE VALLEE DE L'YONNE (CLE PFVY) et PUISAYE NORD (CLE PNORD) du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (S.D.E.Y.), régulièrement convoquées, se sont réunies à MOULINS SUR OUANNE (89130), dans la salle des fêtes, 14 rue Paul Arrighi, sous la coprésidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY et Messieurs Jacques BALOUP (vice-président en charge de la CLE PFVY) Christian CHATON (vice-président en charge de la C.L.E PNORD).
Convocation du 07.11.2017

CLE PFVY

Présents (titulaire ou suppléant) : Franck GARCONNAT, Jacques GILET, Gilles HOUBLIN, Bertrand JURIEN DE LA GRAVIERE, Philippe VIGOUROUX, Jean-Claude DENOS, Jean-Claude LARDRY, Jean-Michel RIGAULT, Michèle DONZEL BOURJADE, Jean-Pierre ROUSSELLE, Françoise GODARD, Michel CHOCHOIS, Jacques LEMEUR, Nadia CHOUBARD, Jeannine JOUBLIN, Monique WLODARCZYK, Jeannine DELVOYE, Michel CARRE, Yves GRAILLOT, Jean DESNOYERS, Claude MILLOT, Christian MORIZOT, Gérard MARION, Claude SAMYN, Denis POUILLOT, Patrick BLANCHARD, Marc FERRY, Jacques BALOUP, Jean-Pierre PREAU, Jack CHEVAU, François GUYARD , Hervé VAN DAMME.

Absents/excusés/représentés : Sylvain NOEL (excusé), Thierry DELHOMME (excusé), Pierre DENIS, Jean-Claude GRASSET, Emmanuel BRAS, Denis PERRAULT, Michel GARRAUD, Daniel BRUNEL, Gérard D'ASTORG, Jean-Michel GODEFROY, Franck BENTO, Pierre ROPARS, Martial HERMIER (excusé), Eric BOULET, Jacques MARUEJOL, Sébastien MORANGE, Laurent HARDOUIN, Francis JEANDARME, Patrick REBY, Bernard PARTONNAUD, Gérard LEGRAND (excusé), Jean-Claude PEGARD (excusé).

Participent également à la réunion : Irmgard ESSEIVA (maire de Sainte-Pallaye), Jean-François BOISARD (maire de Saint Privé), Jean MASSE (maire de Saints)

31 communes sur 47 sont représentées



CLE PNORD

Présents (titulaire ou suppléant) : Jean-Pierre GERARDIN, René BOUSSIN, Jean-Luc VANDAELE, Michel ANTOINAT, Christian CHATON, Bernard MALTHET, Claude FRACHET, Claude FERRON, Danielle MAILLARD, Thierry NESTERENKO, Jean-Pierre BERROUET, Bertrand PIEDECOCQ, Jean-Philippe SAULNIER ARRIGHI, Guislain BAILLIET, Lionel BOUTIN, Lucien CARRON, Yves RIBES, Patrick DUMEZ, Laurent BONNOTTE, Michel BEULLARD, Marie-Pierre BOURRELLIER.

Absents/excusés/représentés : Luc ROUX, Lionel MOREAU, Lucile LESINCE, Chantal MANTEZ, Jérôme DELAMOUR, Didier MAURY, Claude CHABIN (excusé), Gérard COLSON, Pierre RIGAULT, Fabien NOYER, Camille BRIENNE, Daniel ROY, Pascal BELLANGER, Dominique JUVIGNY, Karine VILLETTE, Daniel FROTTIER, Annick BAUDENON, Albert PAÏS.

Participent également à cette réunion : Yves FOUQUET (maire de Fontaines), Patrick BUTTNER (maire de Villiers Saint-Benoit).

17 communes sur 24 sont représentées

Monsieur Christian CHATON, vice-président du S.D.E.Y. en charge de la CLE de Puisaye Nord, remercie tous les élus de leur présence à cette assemblée ainsi que Monsieur Jean-Philippe SAULNIER ARRIGHI, maire de Moulins-sur-Ouanne, qui met gracieusement, à disposition du SDEY, la salle des fêtes communale.

Il remercie également les représentants du SDEY et des entreprises, qui sont venus à cette réunion afin d'apporter des informations et répondre aux éventuelles questions des délégués : Jean-Noël LOURY (Président du SDEY), Éric GENTIS (Directeur Général des Services du SDEY), Edouard BURRIER (Directeur des services techniques SDEY), Émeline RIMBAULT (Directrice des CLE SDEY), Sandrine DELAGE (Responsable du service Éclairage public SDEY), Yannick DAUBIÉ (technicien chargé d'affaires Eclairage Public SDEY), Dominique MICHEL (chargé d'affaires Electrification Rurale PUISAYE NORD-SDEY), Thomas BOUGIS (chargé d'affaires Electrification Rurale PUISAYE FORTERRE VALLEE DE L'YONNE-SDEY), Gérard FRANCOIS (technicien travaux SDEY) Claudine DELOHEN (secrétaire de CLE PUISAYE FORTERRE VALLEE DE L'YONNE et PUISAYE NORD), Jean-Raymond TERRIER et Corentin LECOMTE (EIFFAGE), Laurent BALLETT, Pascal ROY, Nicolas CHAUDUN, Antoine PLACE (INEO).

M. Jacques BALOUP, vice-président du S.D.E.Y. en charge de la CLE de Puisaye Forterre Vallée de l'Yonne remercie également les élus de s'être déplacés en nombre, malgré le changement du lieu de la réunion.

Chacun pourra intervenir si nécessaire et poser les questions qu'il jugera utiles.



ORDRE DU JOUR

1. Actualités du SDEY
2. Points sur les travaux en cours
3. Programmation des travaux 2019.
4. Questions diverses.

Jean-Noël LOURY remercie les élus de leur présence et présente l'ordre du jour.

Cette réunion commune aux commissions locales d'énergies PUISAYE FORTERRE VALLEE DE L'YONNE (CLE PFVY) et PUISAYE NORD (CLE PNORD) n'empêche pas la distinction des deux secteurs qui demeurent ; elle a également pour but de faire un point sur la programmation des travaux dans chacune des communes.

1. ACTUALITÉS DU SDEY

✓ **Bornes de charge :**

Monsieur LOURY annonce que 100 bornes normales et 16 bornes rapides ont été installées dans l'Yonne. Cela a engendré 1.7 millions H.T. de travaux

Nous comptons à ce jour 237 abonnés au réseau SDEY. A l'échelle du département, 1300 charges ont été comptabilisées sur le mois d'octobre 2018, représentant l'équivalent de 2688kg de CO2 non rejetés.

Il commente la carte du département de l'Yonne où figure l'implantation des bornes. Il déplore que dans certaines CLE quelques zones sont peu desservies.

✓ **Éclairage public :**

312 communes ont transféré leur compétence éclairage public et pour 175 d'entre elles la maintenance.

Actuellement, les aides accordées par le SDEY sont de 40% HT sur tous travaux d'éclairage sauf pour le luminaire d'éclairage public intelligent où elles s'élèvent à 60% HT. Le SDEY a voulu encourager l'installation d'un éclairage plus économique d'où l'importance de l'éclairage public intelligent. 5 millions ont été investis en 2018 pour l'éclairage public.

M. LOURY précise que le comité départemental étudiera en décembre le règlement financier 2019 : il proposera la gratuité de la maintenance pendant 5 ans aux communes passant le parc complet d'éclairage public en 100% LED intelligent.



✓ **Résorption des zones blanches :**

Monsieur LOURY précise que le SDEY avait été fléché par le Préfet de l'Yonne pour l'installation des pylônes de téléphonie mobile (couverture de 31 zones blanches). Chaque pylône a, par ailleurs, été surélevé de 5 mètres afin d'accueillir de nouvelles technologies dans l'avenir.

Le SDEY travaille pour que la ruralité suive l'évolution du développement de l'urbain : « la ruralité n'est pas une fatalité mais une chance ».

Monsieur LOURY en profite pour remercier les élus de leur présence aux assises de l'énergie.

Monsieur LOURY laisse la parole à Monsieur BURRIER pour une présentation de l'utilisation des bornes de charge.

a) L'utilisation des bornes de charge

Monsieur Edouard BURRIER commente un PowerPoint projeté lors de la réunion portant sur l'accès au service de bornes de charge (*annexé au présent compte-rendu*).

Il précise que l'accès se déroule en deux étapes :

- Chaque utilisateur doit créer son compte utilisateur sur www.sdey.fr
- Cette ouverture de compte permet :
 - soit de recevoir un badge personnalisé, utilisé comme carte d'accès à toutes les bornes du réseau SDEY
 - soit de flasher le QR code d'une borne du réseau SDEY avec un smartphone, pour accéder à la borne
- Il développe ensuite le mode d'emploi pour les abonnés et non abonnés <http://www.orios-idcharge.com>

De nombreuses questions sont posées par les délégués notamment :

- Coût aux 100 km ;
- Production et recyclage des batteries ; bilan carbone ;
- Hydrogène en remplacement des énergies actuelles ;
- Un système de sticker explicatif sur l'utilisation de la borne ;

Monsieur LOURY répond qu'actuellement la voiture électrique est une solution intermédiaire dans l'attente d'une nouvelle énergie pas encore au point.

Monsieur BURRIER précise qu'il est à la disposition des communes qui le souhaitent après la réunion pour faire le point sur les consommations par bornes.



Monsieur LOURY annonce qu'il a proposé que le fonctionnement de la borne soit pris en charge par le SDEY. Le sujet sera abordé lors du prochain comité syndical.

Monsieur BURRIER fait savoir que la durée de vie d'une borne est d'environ 10 ans. Des remises à jour sont faites pendant l'exploitation du marché. Si une borne devient obsolète, le SDEY se charge de la faire retirer.

En cas de vandalisme sur les bornes, il faut prévenir le SDEY, envoyer des photos et le SDEY se chargera de faire la déclaration à l'assurance.

Concernant le tarif du service de recharge, l'abonnement annuel (à date anniversaire) s'élève à 20€ et les consommations seront gratuites jusqu'à la fin de l'année 2018. A partir de 2019, deux tarifs seront appliqués : un pour les abonnés et un pour les non-abonnés. Le SDEY étudie l'option à retenir pour la facturation : soit au temps de chargement soit au KWh consommés.

Le SDEY est membre du réseau Hubject qui assure l'interopérabilité à l'échelle européenne. Avec le badge du SDEY, il est par exemple possible d'accéder aux bornes de la région Bourgogne, de la région Rhône-Alpes, du Morbihan etc.

En cas de panne ou de difficultés d'accès : il faut contacter le service d'astreinte du prestataire SPIE, joignable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, au **0 970 830 213** ou par mail à info-usager.silene@spie.com

b) L'auto partage

Une vidéo d'explication sur le fonctionnement de l'autopartage mis en place à Perrigny-sur-Armançon est diffusée.

Monsieur BURRIER explique que la commune choisit les horaires et les jours de mise à disposition de ce véhicule. Le SDEY met à disposition la plateforme de réservation et fera l'adaptation du véhicule (accès sans clé, outil de diagnostic véhicule). Ce service est nécessairement associé à une borne de recharge. La réservation peut se faire sur la plateforme internet, sur application mobile ou en mairie.

La commune est totalement libre de fixer ses tarifs de mise à disposition ainsi que du libre choix des usagers (habitants de la commune, de la communauté de communes...).

La plateforme d'autopartage est prise en charge à 100% par le SDEY, l'infrastructure de charge et de réservation est prise en charge à 80% par le SDEY et 20% par la commune, l'abonnement mensuel est pris en charge à 100% par la commune.



Un délégué demande s'il serait possible d'avoir un bilan sur 3 ans concernant Perrigny/Armançon ; M. LOURY précise qu'un point sera fait tous les ans ; actuellement 10 communes ont fait une demande pour l'auto partage de véhicule : nous en sommes au stade expérimental.

c) Maintenance de l'éclairage public

Madame DELAGE rappelle qu'en cas de sinistre, de vandalisme ou de vol, que vous ayez ou non transféré la maintenance, les démarches à suivre sont les suivantes :

- **Les jours ouvrés**, les communes doivent contacter le SDEY au **03.86.80.49.82 / 07.72.55.65.03** ou par mail s.delage@sdey.fr (coordonnées de Madame DELAGE).
- **Les week-end, nuits et jours fériés**, les communes doivent appeler le numéro d'astreinte **06.82.89.66.23**

Ensuite, il faut impérativement transmettre au SDEY les éléments suivants :

- Date, horaire et lieu du sinistre
- Cause du sinistre
- photos
- Nécessité de mise en sécurité ou non
- Coordonnées du tiers (si identifié) et de son assurance
- PV de gendarmerie (si tiers non identifié)

A réception de toutes ces informations, le SDEY se chargera de la gestion du dossier :

- Acceptation du devis de l'entreprise
- Gestion des assurances
- Suivi des travaux (réparation à l'identique)

d) Travaux d'éclairage public

Madame RIMBAULT rappelle aux communes que leurs commandes de travaux d'éclairage public peuvent être bloquées par leur trésorerie pour cause de documents manquants. Les communes devront s'assurer de bien avoir renvoyé l'état de leur actif, leur procès-verbal de mise à disposition de l'éclairage public ainsi que le certificat administratif pré-rempli et que leur a fait parvenir Madame HERRMANN.

Madame RIMBAULT précise qu'elle se tient à la disposition des communes à la fin de la réunion afin de vérifier si tous les documents ont bien été transmis.



e) La compétence gaz

Monsieur LOURY annonce que 126 communes ont transféré leur compétence gaz au SDEY. Il explique que cela leur permet de répondre à l'obligation de contrôle de la concession gaz avec GRDF et de bénéficier de 30% de subvention sur les travaux d'extension du réseau de gaz.

Pour l'instant, seul le gaz de ville est concerné.

Le Président incite les communes à transférer la compétence Gaz au SDEY, afin de favoriser le passage du gaz dans les communes qui ne l'ont pas encore.

f) Le groupement d'achat

Madame RIMBAULT rappelle les conditions d'adhésion : pour l'électricité, seuls sont concernés les contrats de plus de 36kVA (tarif jaune) et pour le gaz, il n'y a pas de seuil de consommation.

Pour adhérer, la commune doit retourner au SDEY une délibération du conseil municipal, signer l'acte constitutif, le mandat et compléter le fichier de collecte.

Tous ces documents doivent impérativement être renvoyés avant le 30/11/2018 pour un début de fourniture au 01/01/2020.

Madame RIMBAULT invite les communes à venir à la fin de la réunion afin de savoir où elles en sont dans leur renouvellement.

Elle informe également de la venue de Madame Aurélie ROSSIGNOL (chargée de mission énergies) à la prochaine réunion commission locale d'énergies au printemps 2019 pour présenter un nouveau service en matière énergétique (sera voté à l'assemblée du SDEY le 11.12.18)

2. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Monsieur LOURY précise qu'au 01/01/2019, le marché travaux change. Sur les secteurs des CLE de Puisaye Forterre Vallée de l'Yonne et de Puisaye Nord, les entreprises Eiffage et Inéo ont été retenues.

Monsieur BALOUP annonce qu'à la fin octobre 2018, 12.1 millions d'euros TTC de travaux ont été commandés à l'échelle du département dont 826 425.36€ TTC pour la CLE de Puisaye Forterre Vallée de l'Yonne.



M. CHATON informe que pour la CLE Puisaye Nord il a été commandé 540 360.93 € TTC de travaux.

Il est demandé aux communes si elles ont des remarques à faire sur les tableaux distribués, recensant tous les travaux en cours ainsi que les demandes formulées pour 2019.

Monsieur LOURY présente Monsieur FRANÇOIS, contrôleur de travaux, qui est chargé du suivi et de la surveillance des travaux mais qui se charge aussi de faire des visites de chantier à l'improviste. Les communes sont invitées à le contacter en cas de problème constaté sur un chantier.

3. PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2019

Monsieur BALOUP fait savoir que 228 demandes (70% de réponses) ont été adressées au SDEY dont 14 pour la CLE de Puisaye Forterre Vallée de l'Yonne.

Il rappelle que les demandes de dissimulation ont été classées selon 5 critères de notation :

- Travaux en coordination si réalisés en N+1 : 5 points
- Terminer une tranche déjà commencée : 4 points
- Périmètre historique ou sauvegardé : 3 points
- Travaux dans le centre bourg : 2 points
- Ancienneté de la demande : 1 point

En fonction des montants de subvention alloués par Enedis et le FACÉ, les affaires seront retenues et financées dans l'ordre ci-dessous :

CLE DE PUISAYE FORTERRE VALLEE DE L'YONNE

1. CHARENTENAY Petite Rue
2. BLENEAU avenue de Bel Air Tr.3
3. OUANNE rue de Courson

CRAIN est déjà financé sur une enveloppe 2018

M. CHATON donne les affaires retenues dans les mêmes conditions que ci-dessus pour :

CLE PUISAYE NORD

1. EGLENY route d'Anquin



4 - QUESTIONS DIVERSES

- Les marchés de travaux actuels se terminent. De nouveaux marchés commencent à partir du 1^{er} janvier 2019.
- Il est rappelé que **toutes les conventions financières envoyées en 2018 et non retournées avant le 31/12/2018 seront caduques** et devront être chiffrées de nouveau avec les nouveaux marchés.

Monsieur LOURY remercie l'assemblée pour sa présence à la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, les communes n'ayant plus de questions, la séance est levée à 16 h 15, et tous les participants sont invités à se retrouver autour du verre de l'amitié.

Le responsable Commission Locale d'Énergies
Puisaye Forterre Vallée de l'Yonne - CLE PFVY
Vice-président du SDEY

Jacques BALOUP

Le responsable Commission Locale d'Énergies
Puisaye Nord - CLE PNORD
Vice-président du SDEY

Christian CHATON